



Distribution : Restreinte
CEA-AO/ICE.12/2008/2
Français
Original : Français

**COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS
UNIES POUR L'AFRIQUE**

BUREAU POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST (ECA-WA)

**Douzième Réunion du Comité intergouvernemental
d'Experts (CIE)
Niamey, Niger**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU SUR LA PERIODE DE JUILLET 2008
A JUILLET 2009**

Contenu du rapport

1	INTRODUCTION	1
2	ACTIVITES DU BUREAU SUR LA PERIODE DE JUIN 2008 A JANVIER 2009	2
2.1	Suivi des Recommandations du Onzième CIE	2
2.2	Préparation des Documents statutaires à soumettre à la Douzième Session du CIE	3
2.3	Mise en œuvre des Autres Composantes du Programme de Travail 2008-2009	6
2.4	Présentation du projet de programme d'activités 2010-2011	11
2.5	Missions et actions au niveau pays	13
i.	Reconstruction post conflit et évaluation des besoins de développement en Sierra Leone et au Liberia	13
ii.	Mission auprès de la, CEDEAO, en préparation du deuxième forum ouest africain des affaires	15
iii.	Mission circulaire dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de communication stratégique de la SACRR..	16
iv.	Actions au niveau pays	16
3	COLLABORATION AVEC LES AUTRES DIVISIONS DU SIEGE	18
3.1	Mission ARIA.....	18
3.2	Forum pour le développement de l'Afrique	18
3.3	Projet SMART	19
3.4	Mise en œuvre de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)	20
3.5	Atelier Africain sur les Accords de Partenariat Economique.....	21
3.6	Deuxième forum d'affaires de l'Afrique de l'Ouest : « Utiliser au mieux le potentiel agricole à travers le partenariat régional ».....	24
4	CONCLUSION.....	26

1 INTRODUCTION

1. Le Douzième comité intergouvernemental d'experts (CIE12) s'inscrit en droite ligne dans la poursuite des acquis du CIE 11. Ainsi, depuis la onzième réunion du CIE qui s'était tenue en juin 2008 à Niamey, Niger, le Bureau s'est attelé à la réalisation des recommandations du CIE 11 et à l'exécution de son programme d'activité 2008-2009.
2. Au cours de la période que couvre ce rapport, le Bureau a poursuivi sa coopération avec les Organisations Inter Gouvernementales (OIG) dans le but de renforcer la synergie de leurs interventions. Ces efforts font suite à un processus démarré à Ouagadougou en décembre 2007 et qui a été salué lors de la réunion des OIG, organisée en prélude au CIE 11 de juin 2008. Ainsi, la réalisation d'activités jointes a été poursuivie avec les Institutions d'Intégration Régionale de l'Afrique de l'Ouest.
3. Cette période qui voit se terminer la première année du biennium 2008-2009 a également été mise à profit pour proposer les grandes lignes du programme d'activité 2010-2011. En attendant son approbation par l'Assemblée Générale, un aperçu de ce programme sera donné dans ce rapport.
4. Le contexte de programmation et d'exécution des activités du Bureau, faut-il le rappeler, reste celui de la réforme du système des Nations Unies et du repositionnement de la CEA qui a abouti à l'identification de deux piliers fondamentaux pour ses interventions, à savoir (1) le renforcement de l'intégration régionale en appui à la vision et aux priorités de l'Union Africaine et des Etats membres, et (2) la prise en compte des besoins spéciaux de l'Afrique et des défis émergeant à l'échelle internationale. Le repositionnement de la CEA s'est poursuivi au niveau sous-régional avec le renforcement de ses Bureaux sous-régionaux qui sont désormais des partenaires privilégiées des communautés économiques régionales, des équipes pays du système des Nations Unies et des autres partenaires sur le terrain. C'est dans ce contexte que le Bureau a signé un accord pluriannuel de coopération avec la CEDEAO le 17 août 2007 à Abuja, Nigeria, et a organisé plusieurs réunions en vue de la mise en place du Forum des OIG et du renforcement de la synergie entre les institutions d'intégrations régionale. L'accord de coopération entre la CEDEAO et le Bureau a connu de remarquables avancées par la poursuite de la réalisation d'activités conjointes tout au long de la période sous revue.
5. Le présent rapport présente le point des activités du Bureau depuis la fin de la Onzième session du CIE de juin 2008 et donne un aperçu du programme de travail 2010-2011.

2 ACTIVITES DU BUREAU SUR LA PERIODE DE JUIN 2008 A JANVIER 2009

6. Les activités réalisées au cours de cette période sont présentées suivant trois axes :
- (i) Suivi des recommandations du CIE 11;
 - (ii) Préparation des documents de base de la douzième Session du CIE ;
 - (iii) Mise en œuvre des autres composantes du Programme de travail 2008-2009

2.1 Suivi des Recommandations du Onzième CIE

7. La onzième session du Comité intergouvernemental d'experts a formulé des recommandations qui interpellent à la fois les Etats membres, les Communautés Economiques Régionales (CER) et la CEA. Cette rubrique des recommandations faites à la CEA fait le point de leur mise en œuvre. Elles sont relatives à la question des mécanismes de financement des activités des OIG, à la rationalisation des activités des OIG, au financement de l'effort de recentrage de l'agriculture dans la sous région et à l'application effective de la Stratégie Africaine de Création et de Rétention de la Richesse (SACRR).
8. A propos du financement des OIG à travers le prélèvement communautaire unique, tout en saluant le principe, les experts avaient recommandé de conduire une étude préalable qui devrait permettre de déterminer sa faisabilité, en l'occurrence son étendue, le taux, le mode de répartition entre OIG, son utilisation en terme de dépenses de fonctionnement et d'investissement, et son impact macroéconomique, à la lumière des expériences des prélèvements communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ils ont demandé à la CEA d'appuyer cette étude sous le leadership de la CEDEAO et de l'UEMOA. Dans ce sens, le Bureau a réalisé une étude préliminaire dont les résultats ont fait objet de discussion lors d'une réunion de haut niveau des responsables et experts des OIG qu'a organisé le MRU en partenariat avec le Bureau, le 6 décembre 2008 à Freetown en Sierra Leone. Les différentes conclusions de cette étude et un résumé des discussions de cette réunion de haut niveau sont présentés dans ce rapport.
9. Les participants au Onzième CIE avaient également noté que des efforts restent à faire dans le domaine de la rationalisation des OIG, et avaient recommandé que la CEA aide à approfondir la réflexion sur des étapes pratiques sur cette voie, dans la sous région ouest Africaine. Le Bureau estime que la mise en place effective du forum des OIG avec identification des chefs de file de groupe d'OIG spécialisés est certainement une voie vers une réelle synergie des interventions des OIG sous le leadership de la commission de la CEDEAO. Les efforts vers l'institutionnalisation effective de ce cadre vont encore se

poursuivre sous la houlette de la CEDEAO et de l'UEMOA avec l'appui technique du Bureau.

10. Les experts au CIE 11 avaient aussi proposé que le Bureau conduise une réflexion approfondie sur les modalités de financement (privé/public) de l'effort de recentrage sur l'agriculture et l'agro-industrie tel que contenu dans les rapports présentés au CIE. En attendant une étude approfondie, des réflexions internes ont été menées au Bureau. Elles permettent d'entrevoir qu'une des meilleures options qui s'offrent aux Etats de la sous région ouest africaine, dans un contexte difficile exacerbé par les différentes crises est celui de la constitution de coentreprises autour de filières.
11. En ce qui concerne la SACRR, les participants à la conférence publique de clôture du CIE 11, ont souhaité voir son application pour une transformation rapide des potentialités africaines en richesse profitable aux populations et avaient proposé des pistes pour augmenter ses chances de réussite à savoir, une large dissémination de la stratégie auprès de tous les acteurs de développement de la sous région et auprès des parlements, et un lobbying pour une insertion de cette approche dans les programmes scolaires des Etats membres. En application de ces prescriptions, le Bureau a organisé des missions circulaires pour une large dissémination de la stratégie. Par ailleurs, à l'issue d'une réunion de groupe d'experts, tenue à Ségou, en pleine zone rizicole du Mali, les documents initiant la première coentreprise de la SACRR ont été paraphés par un groupe d'investisseurs potentiels.

2.2 Préparation des Documents statutaires à soumettre à la Douzième Session du CIE

12. En conformité avec le programme de travail approuvé pour la période 2008-2009, le Bureau a entrepris la préparation de trois documents statutaires majeurs pour examen par la douzième session du CIE. Il s'agit (i) du Rapport sur les Conditions Economiques et Sociales en Afrique de l'Ouest en 2008 et les Perspectives en 2009; (ii) de l'étude sur la sécurité alimentaire, constituant la partie thématique du rapport et (iii) du rapport sur la mise en oeuvre des agendas régionaux et internationaux.

Rapport sur les conditions économiques et sociales en 2008 et perspectives pour 2009

13. Le rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest est une publication statutaire que le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique soumet annuellement pour revue au Comité Inter-Gouvernemental d'Experts (CIE) de la sous-région. Il analyse et évalue les évolutions

économiques récentes et les perspectives de la sous-région et des pays. En particulier, il fournit les données et informations de base sur les politiques récentes de développement, dans le but de susciter un large débat entre les Etats membres, les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs de développement. Il véhicule également des recommandations qui, discutées et complétées par le Comité InterGouvernemental des Experts, sont disséminées dans les Etats Membres et les organisations sous-régionales aux fins d'amélioration de l'efficacité des politiques et programmes de développement.

14. Le rapport de cette année se situe dans la dynamique de recherche d'options concrètes pour maximiser les retombées des efforts de développement des pays et de la sous-région. Il analyse et évalue les évolutions économiques récentes et les perspectives de la sous région et des pays pour l'année 2009. Il débouche sur des recommandations qui seront discutées et complétées par les principaux partenaires regroupés au sein du Comité Inter Gouvernemental des Experts, le Forum des OIG (WAIGO), le Forum des hommes d'affaires et le Forum des institutions de la société civiles en vue d'identifier des opportunités d'investissement, les risques et les améliorations à apporter aux politiques et programmes de développement des pays et de la sous région.
15. Le rapport est divisé en deux parties, à savoir la première partie qui porte sur les développements économiques récents en Afrique de l'Ouest et les perspectives en 2009 ; et la deuxième partie qui a trait à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. La première partie est élaborée sur la base des données disponibles à la CEDEAO, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Département des Nations Unies en charge des Affaires Economiques et Sociales (DAES) la Banque Africaine de Développement (BAD), et les Etats membres, et est subdivisée deux chapitres à savoir (i) l'environnement international qui examine les performances économiques récentes à l'échelle mondiale dans le but d'en déduire les impacts sur les économies de la sous région; (ii) l'évolution récente de la situation économique en Afrique de l'Ouest et les perspectives en 2009.
16. Le choix de la sécurité alimentaire comme thème de la deuxième partie du rapport procède des efforts du Bureau pour sensibiliser les décideurs de la sous région sur la nécessité de coordonner leurs actions en vue d'atténuer les conséquences de la crise internationale actuelle. En particulier, il est à noter que la crise alimentaire, consécutive à la forte hausse des cours des denrées alimentaires sous l'effet conjugué des changements climatiques, de la hausse de la consommation mondiale, de l'évolution des modes de consommation et de la baisse des stocks mondiaux, a mis les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest à rude épreuve. Pour contenir les conséquences économiques et sociales qui en découlent, les gouvernements ont recouru à des mesures fiscales et de contrôle de prix qui ne sont pas

soutenables et dont les limites se sont très vite révélées. C'est pourquoi les analystes en appellent de plus en plus à l'utilisation au mieux des ressources régionales par le recentrage sur les mesures que les pays de la sous région devraient prendre pour assurer leur sécurité alimentaire individuelle et collective.

17. L'objectif général de la deuxième partie du rapport est d'explorer les solutions pouvant permettre à Afrique de l'Ouest d'atteindre un niveau d'autosuffisance alimentaire adéquat et d'assurer sa sécurité alimentaire, par un renforcement de la production alimentaire grâce à l'application à l'agriculture, de la Stratégie Africaine de Création et de Rétention de la Richesse(SACRR), pour une utilisation au mieux des opportunités d'investissement africaines en vue d'une meilleure exploitation des ressources (en eaux et terres) et marchés de la sous région.
18. Outre l'introduction et la conclusion, cette deuxième partie est structurée en trois chapitres. Le premier fait un état des lieux de la production et des importations des produits alimentaires en Afrique de l'Ouest. Le second chapitre analyse les déterminants de la sécurité alimentaires en Afrique de l'Ouest, et en identifie les insuffisances. Le troisième chapitre montre comment l'application de la SACRR peut permettre d'assurer à terme la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Rapport sur la mise en oeuvre des agendas régionaux et internationaux: revue du Partenariat Mondial pour le Développement en Afrique de l'Ouest

19. Ce rapport donne un aperçu de la réalisation de l'OMD 8 en Afrique de l'Ouest. Il s'inspire du constat du Groupe de travail établi sur les OMD par le Secrétaire Général des Nations Unies qui a établi que, malgré les progrès constatés, le fossé demeure encore grand entre les engagements de la communauté internationale et les réalisations dans les domaines de l'aide, du commerce international, de la réduction du fardeau de la dette, de l'accès aux médicaments essentiels et à la technologie. Plus inquiétant encore est le fait que la crise financière récente et la récession qu'il a induite dans plusieurs pays industrialisés pourraient remettre en cause les quelques acquis.
20. Le présent rapport s'est donc donné pour objectif de faire le point du Partenariat Mondial pour le développement en Afrique de l'Ouest tel que stipulé dans les diverses composantes de l'OMD 8, et d'en tirer les leçons et recommandations tant pour les pays bénéficiaires que pour les donateurs, en vue d'accélérer la concrétisation des engagements internationaux en faveur de la réalisation des OMD. Pour ce faire, il s'attarde d'abord sur la nature du partenariat global, donne un aperçu de la réalisation des OMD en Afrique de

l'Ouest, avant de faire le point de la réalisation de l'OMD 8 dans ses différentes composantes dans la sous région.

2.3 Mise en œuvre des Autres Composantes du Programme de Travail 2008-2009

(i) *Forum d'affaire sur le riz*

21. Le premier Forum d'affaires sur le riz, conjointement organisé par le Bureau pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-BSRAO), la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), et le Mali s'est tenu du 27 au 30 octobre 2008 à Ségou au Mali. Le Forum a coïncidé avec le lancement de la première moisson de riz de l'Initiative riz, projet volontariste de relance de la production de riz au Mali.
22. L'objectif du forum était de repositionner l'Afrique de l'Ouest afin qu'elle devienne excédentaire et exportateur net de riz vers d'autres sous régions de l'Afrique et du monde. De manière spécifique, il s'agit de réunir les opérateurs économiques de la sous région, les Gouvernants et les Organisations Intergouvernementales et autres Non Gouvernementales autour de la filière riz pour obtenir leur approbation de la Stratégie africaine de création et de rétention de richesse, établir une feuille de route pour sa mise en œuvre dans le cas du riz et donner naissance à la première coentreprise ouest africaine du riz.
23. Le Forum a vu la participation des représentants des gouvernements, des chambres consulaires (Commerce, industrie, agriculture), des organisations patronales, des NEPAD Business Groups, des organisations professionnelles agricoles, des centres de recherches, des investisseurs et des structures de financement du Bénin, du Burkina Faso, de la Cote d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, du Ghana, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, et du Togo.
24. Les participants au Forum ont pris part aux cérémonies de lancement de la première moisson du riz du projet Initiative riz du Mali, avec la délégation de son Excellence Monsieur le Premier ministre, à Niono et à Dioro.
25. Les sessions de travail du Forum ont essentiellement porté sur (1) La facilitation du partenariat secteur public-secteur privé en matière de gestion du commerce et des investissements au niveau national, régional et international ; et (2) la sécurisation des investissements agricoles.

26. Pour aboutir à des résultats opérationnels et assurer un suivi des résultats, le Forum a défini une feuille de route et un mémorandum pour l'établissement de la première co-entreprise en matière de riz.
27. Le Forum a désigné les participants suivants chargés de faire des propositions sur la mise en place d'une feuille de route pour la mise en place de co-entreprises dans la filière riz : Côte d'Ivoire ; Mali ; Nigeria ; CEDEAO ; CEA ; NEPAD Business Group ; ECOBANK ; et Coalition ivoirienne pour l'entrepreneuriat de la jeunesse.
28. A la suite de la visite du site rizicole de Markala, les participants ont discuté et adopté le rapport incluant un mémorandum de création de la co-entreprise transafricaine sur le riz. La feuille de route, montre les étapes qui doivent conduire à la création de la première coentreprise autour du riz avec les échéances de réalisation précise. Ainsi, on peut noter que le projet pilote, qui devra être hébergé par l'office du Niger, se décline en quatre phases : la phase d'appropriation du concept, la phase de structuration du projet, la phase de démarrage et la phase de suivi évaluation.
- (ii) *Réunion de haut niveau sur les mécanismes de financement autonome des institutions d'intégration régionale*
29. En collaboration avec l'Union du Fleuve Mano en tant qu'institution hôte, le Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest a organisé une réunion de haut niveau sur les mécanismes de financement autonome des institutions d'intégration régionale le 06 décembre 2008, à Freetown en Sierra Leone. L'objectif de la réunion était d'approfondir les réflexions sur les mécanismes de financement autonome des organisations d'intégration régionale (OIG), d'harmoniser les positions des OIG et d'aboutir à des recommandations à soumettre de l'Union du Fleuve Mano et de la CEDEAO.
30. Cette réunion de haut niveau a fait suite à la recommandation de la réunion du Forum des Organisations Intergouvernementales (OIGs) de l'Afrique de l'Ouest organisée à Niamey, conjointement avec le 11ème Comité intergouvernemental des experts du Bureau de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, qui a appelé à la réalisation d'une étude pour déterminer la faisabilité d'un prélèvement communautaire unique dans la zone de l'Afrique de l'Ouest.
31. La réunion de haut niveau a vu la participation des institutions d'intégration régionale suivantes : l'Union du Fleuve Mano (UFM), hôte de cette réunion, l'Autorité du Liptako Gourma (ALG), le Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Centre Africain pour l'Application de la Météorologie au Développement (ACMAD), l'Institut Africain de Développement Economique (IDEP) et du naissant Institut de l'Intégration Régionale de l'Afrique de l'Ouest basé au Cape Vert.

32. Les Commissions de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont été représentées à de très haut niveau. Le Niger a été représenté aux travaux en sa qualité de Président en exercice du Comité Inter-gouvernemental des Experts de l'Afrique de l'Ouest (CIE). Les travaux ont également connu la participation de la Sierra Leone, le pays hôte de la réunion. Le Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest a servi de secrétariat à la réunion.
33. Les présentations ont porté sur la problématique du financement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, l'expérience du financement par les prélèvements communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA et sur les avantages et inconvénients des différentes options pour l'élargissement du financement autonome de l'intégration régionale.
34. La présentation sur la problématique du financement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest a d'abord mis l'accent sur l'essoufflement du financement classique de l'intégration constitué par les contributions des Etats membres et les apports des donateurs, et les conséquences qui en découlent pour les institutions et programmes d'intégration. En raison du fléchissement de ces modes de financement, certaines OIGs laissées à elles-mêmes s'engagent dans la survie institutionnelle au détriment des programmes. Elle a ensuite précisé que la solution à cette situation résiderait dans l'instauration d'un mécanisme de financement autonome dont l'efficacité est démontrée par les expériences de l'UEMOA et de la CEDEAO.
35. Après avoir présenté les conditions et critères de performance d'un mécanisme de financement autonome, l'exposé a conclu en indiquant que son instauration devrait aller de pair avec la démonstration par les OIGs de leur pertinence et de leur efficacité ainsi que celles de leurs programmes, pour éviter une léthargie à leur niveau une fois le financement acquis en permanence.
36. Les présentations des deux institutions ont porté sur leur expérience en matière de financement autonome. Elles se sont axées sur l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du prélèvement communautaire en mettant l'accent sur les sources de financement, le protocole d'accord du prélèvement communautaire, la gestion des ressources d'intégration, les difficultés relatives à la mise en œuvre du protocole et les perspectives.
37. Les différentes options pour l'élargissement du financement autonome de l'intégration régionale ont également été présentées. Les options possibles dans la recherche d'un financement autonome des institutions d'intégration, en l'occurrence la fondation pour le développement, le fonds de capitalisation, le financement par réaffectation des ressources

attendues des Fonds régionaux, le financement par "couplage" avec les prélèvements UEMOA et CEDEAO, et le prélèvement par taxation additive à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Un exposé sur le prélèvement communautaire unique en tant qu'option optimale autour de laquelle les OIGs pourraient se fédérer a également été fait.

(iii) *Prospectus sur l'intégration en Afrique de l'Ouest*

38. Le prospectus sur l'état de l'intégration en Afrique de l'Ouest, dans sa deuxième édition, met l'accent sur la coordination des programmes et la coopération entre les Institutions d'Intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'idée sous-jacente est d'encourager la division du travail basée sur l'exploitation au mieux des avantages comparatifs et les complémentarités des institutions sous-régionales, à la lumière de l'expérience en cours du cadre formel de dialogue et de coopération entre la CEDEAO et l'UEMOA, et de l'accord de partenariat signé en 2007 entre la CEA et la CEDEAO.

39. La coordination et l'harmonisation des stratégies, programmes, projets sectoriels et instruments de coopération est un des scénarii de rationalisation préconisé par la deuxième édition du rapport conjoint de la Commission économique pour l'Afrique et l'Union Africaine, sur l'état de l'intégration régionale en Afrique II (ARIA II).

40. Le prospectus met l'accent sur les initiatives de revitalisation de l'Association des Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest qui avait existé dans les années 1980. Il rappelle les principales recommandations des réunions des organisations régionales visant à la mise sur pied d'un Forum des Institutions d'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest. Il comporte une base de données des Organisations d'intégration régionale, leurs objectifs et les principales activités de ces OIG sur l'année 2008.

(iv) *Rapport sur l'exploitation de la recherche développement en faveur de la transformation des systèmes agricoles et le développement des agro-industries en Afrique de l'Ouest*²

41. Ce rapport fait l'état des lieux de la filière rizicole dans les quinze (15) pays de la CEDEAO et la Mauritanie. Il montre la forte dépendance de la sous région aux importations (1.7 milliards de dollars en 2006) pour près de la moitié de ses besoins. Ce qui pose un véritable problème de sécurité alimentaire aux vues de la demande sous régionale en constante augmentation.

² Rapport sous titré : « Perspective de la filière rizicole en Afrique de l'Ouest : Utilisation optimale des opportunités d'investissement pour l'exploitation des ressources régionales en eaux et en terres, ainsi que des marchés régionaux »

42. A la lumière du potentiel disponible en eaux et en terres arables, le rapport à travers différentes simulations, montre que si des politiques idoines sont mises en place, la sous région pourrait s'autosuffire en riz et dégager un excédent substantiel pour l'exportation. Pour cela, une appropriation effective par les principaux acteurs (public et privé) de la Stratégie africaine de création et de rétention de richesse (SACRR) préconisée par le Bureau de la CEA en Afrique de l'Ouest, est un pas essentiel dans cette direction. Cette stratégie dont le socle est une approche régionale du développement, aspire à éliminer le fossé entre une Afrique riche en ressources naturelles et des africains qui sont pauvres. Il s'agit en particulier d'instituer un partenariat stratégique avec les investisseurs nationaux, sous régionaux et internationaux pour accroître la prise de participation et l'engagement des promoteurs africains dans les activités de valeur ajoutée relatives à l'exploitation des ressources technologiques, naturelles, minières, agricoles et des marchés du continent.
43. Le rapport estime que la modernisation de la riziculture dans la sous région ouest africaine nécessite un partenariat public-privé en matière de gestion du commerce et des investissements au niveau national, régional et international ; et la sécurisation des investissements agricoles. Cela devrait permettre l'émergence de co-entreprises fortement capitalisées à même de s'engager dans l'agriculture commerciale. Pour cela il est nécessaire de lever les contraintes liées à (i) l'accès aux terres et la sécurisation des investissements ; (ii) l'accès aux semences, à l'eau et aux engrais ; (iii) la disponibilité de financement de la filière riz ; et iv) la gestion de la connaissance et à l'intégration des marchés. Plus spécifiquement, il s'agit de : Accès aux terres et sécurisation des investissements.
- (v) *Evaluation de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro en Afrique de l'Ouest : volet sécurité du transport aérien*
44. La volonté politique d'accélérer la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro en accordant un soin particulier à son volet sécurité/sûreté, a été récemment réaffirmée par les ministres en charge des transports de la CEDEAO et de l'UEMOA qui, au cours de leur réunion conjointe tenue le 04 septembre 2008 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, ont adopté deux importantes Résolutions (N°5 et 6 du 04/09/2008). Cette volonté se situe en droite ligne de celle du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, qui avait déjà prévu dans son programme d'activités de 2008 une étude sur « L'Evaluation de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro ».

45. Cette étude a évalué le niveau de mise en œuvre de cette Décision en Afrique de l'Ouest, concernant plus particulièrement son volet sécurité/sûreté du transport aérien, ce dernier étant de nature à traduire le degré de respect des standards de l'aviation civile internationale qui doit nécessairement aller de pair avec la libéralisation commerciale du transport aérien.
46. Cette étude permet aux Etats membres de mesurer le chemin parcouru et d'envisager les corrections qui s'imposent. Comme impact, l'étude vise à remobiliser et raffermir la volonté collective non seulement pour accélérer la libéralisation du transport aérien en Afrique de l'Ouest, mais aussi pour le rehausser au niveau des standards internationaux afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans l'intégration régionale et de contribuer à intégrer le continent dans l'économie globale. Dans sa conclusion, l'étude propose un recadrage des évaluations futures de la mise en œuvre de la Décision, afin de donner l'importance qu'elles méritent aux mesures de sûreté et de sécurité qui s'y rattachent.

2.4 Présentation du projet de programme d'activités 2010-2011

47. L'objectif du programme d'activité de ce biennium est de renforcer la capacité des Etats membres pour l'intégration régionale à travers la réalisation d'activités ciblées comme spécifiques et prioritaires pour le développement de la sous région dans le cadre global du NEPAD et des objectifs du Millénaire pour le Développement.
48. Il s'agit de manière spécifique d'accompagner les états membres, la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union du Fleuve Mano et d'autres organisations Intergouvernementales et les organisations de la société civile à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes dans les domaines relatifs à la sécurité alimentaire, l'environnement et le développement durable, le développement du secteur privé, la promotion des investissements, de l'emploi, la réduction de la pauvreté et la reconstruction post-conflit; de renforcer le partenariat au niveau régional et avec les Etats membres.
49. La structure organique du programme comprend le travail analytique visant à appuyer le plaidoyer en faveur des politiques et la préparation de la documentation à l'intention de l'organe de délibération qu'est le CIE, afin d'appuyer le dialogue de politiques dans le cadre de ses réunions. Le travail analytique sera complété et appuyé par des activités opérationnelles visant à l'approfondissement de la coopération technique avec les Etats membres et les communautés économiques régionales (CER), et le renforcement des capacités nationales par l'organisation de sessions de formation, des réunions de groupe

d'experts et des projets et événements spéciaux sur les sujets émergents ayant trait aux besoins socio-économiques des Etats membres du moment. En particulier, le programme d'activité prévoit entre autres, la réalisation de six rapports parlementaires, cinq documents non récurrents, quatre ateliers de formation, une dizaine de service-conseil et quatre projets de terrain. Il est prévu l'organisation de deux réunions du Comité Intergouvernemental des Experts (une par an) et de quatre réunions de groupe d'experts à raison de deux par année.

50. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des agendas internationaux et régionaux d'intégration incluant le NEPAD, les OMD et les autres initiatives de la sous région devra être publié en 2010 et en 2011.
51. Quatre réunions ad hoc de groupe d'experts seront organisées au cours du biennium. La première, organisée en 2010 portera sur les nouvelles tendances de la coopération triangulaire Sud-Sud et leurs implications sur le développement des Etats ouest africains. La deuxième réunion de 2010 sera un rapport sur le renforcement du partenariat public privé dans le secteur de l'électricité en Afrique de l'Ouest. La troisième réunion ad hoc du groupe d'experts sera consacrée à la question de l'emploi des jeunes ouest africains avec une emphase particulière sur l'auto emploi. La quatrième réunion sera consacrée à l'appréciation de la relation entre la fragilité des Etats et le Développement.
52. Chacune des ces réunions permettra la validation d'un document de base qui donnera naissance à une non récurrente publication. Outre les quatre non récurrentes publications issues de ces réunions de groupe d'expert, une cinquième publication sera faite sur les questions d'harmonisation des méthodologies de collecte de données et de prévision économique en Afrique de l'Ouest.
53. Outre ces activités, il est prévu d'organiser en 2011 un forum sur la facilitation des échanges entre les Etats enclavés et les Etats portuaires de la sous région ouest africaine.
54. En matière de formation, il est prévu l'organisation de quatre ateliers. Le premier ciblera une dizaine d'experts des Etats membres et portera sur le changement climatique. Un deuxième atelier abordera les questions liées au partenariat public privé dans l'agro-industrie et dans l'agribusiness. Le troisième atelier de formation sera consacré aux indicateurs de gouvernance en Afrique de l'Ouest alors que le quatrième abordera les questions liées à l'harmonisation des méthodes de collectes de données et de prévision.
55. Le Bureau a également obtenu le financement d'un projet soumis au Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) au cours de cette année pour le compte du biennium 2010 2011. C'est un projet de renforcement des capacités à l'endroit des petits

producteurs, des Organisations Intergouvernementales comme le CILSS et l'ACMAD et les organisations de bassins comme l'ABN dans le domaine des changements climatiques.

56. La réalisation de ce projet devrait permettre d'améliorer la capacité des décideurs à prendre en compte les changements climatiques dans les politiques agricoles au niveau nationale et sous-régionale pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Elle devrait également d'augmenter la capacité des chercheurs en climat à traduire les résultats de leurs recherches en information appropriée pour aider les décideurs à agir sur les questions relatives aux adaptations aux changements climatiques en toute connaissance de cause.

2.5 Missions et actions au niveau pays

57. Deux principales missions peuvent être retenues :

i. Reconstruction post conflit et évaluation des besoins de développement en Sierra Leone et au Liberia

58. Sur requête de l'Union Africaine, le Bureau a représenté la CEA dans une mission multidisciplinaire qui a séjourné dans les deux pays du 30 janvier 2009 au 20 février 2009. L'objectif de la mission était de dresser une évaluation des besoins des deux nations pour la reconstruction post conflit et de proposer des recommandations sur l'assistance que l'Union Africaine et ses Etats membres peuvent apporter aux deux gouvernements.

59. La mission est la mise en oeuvre d'une décision du conseil de paix et de Sécurité de l'union Africaine qui à sa soixantième session a demandé que la Commission de l'Union Africaine en collaboration avec la CEA, la CEDEAO et la Banque Africaine de Développement (BAD) envoie une mission multidisciplinaire au Liberia. Sur requête de la Sierra Leone, la mission a été étendue à ce pays. Le représentant du Bureau, au sein de l'équipe multidisciplinaire a conduit le cluster socio économique de la Mission.

60. Au cours des investigations, la mission a tenu des discussions avec les différentes catégories socio professionnelles et la classe politique des deux pays. L'équipe a eu des consultations avec les chefs d'Etat des deux pays, les parlementaires, les ministres, les magistrats, les chefs de commissions telles que les commissions anti-corruption, les commissions en charge de réforme du secteur public, des représentants de la communauté des donateurs, et les organisations de la société civile. L'équipe a également utilisé les rapports et la littérature disponibles sur la situation actuelle du Libéria et de la Sierra Leone.

61. La mission a noté que de remarquables efforts sont en cours pour la reconstruction post-conflit et le développement dans les deux pays grâce à l'appui de la communauté des donateurs. Néanmoins, les experts ont été d'avis que davantage doit être fait pour maintenir ces acquis et mettre ces pays sur la voie du développement durable. Les besoins identifiés à cet égard vont de l'appui logistique pour la vulgarisation agricole, le micro-crédit pour l'emploi des jeunes à l'assistance administrative et financière pour le parlement et les institutions gouvernementales.
62. Globalement, la mission a mis en lumière deux catégories de défis dans tous les secteurs couverts par l'enquête. Il s'agit notamment de contraintes financières et des contraintes de capacités. En outre, les deux pays font face à des menaces pour la sécurité, qui doivent être abordée aux niveaux national et sous régional.
63. Sur les contraintes financières, la mission a identifié la mobilisation des ressources extérieures et interne comme un facteur critique pour la reconstruction post-conflit et le soutien des efforts de développement dans les deux nations. Les experts ont noté la volonté des deux gouvernements à s'engager dans des réformes audacieuses visant à accroître les ressources nationales à travers l'amélioration de la gestion des concessions minières, la collecte des recettes et la réduction de la fuite des capitaux, l'efficacité des dépenses publiques et la gestion de la dette, et le renforcement du contrôle des marchés, entre autres choses. Les deux pays se sont aussi engagés à créer les conditions visant à accroître la contribution de la diaspora au développement socioéconomique des pays. Néanmoins, en tant que pays sortant de conflit, le Libéria et la Sierra Leone devront s'appuyer dans une large mesure sur l'appui extérieur qui devra être à la hauteur des attentes pour une reconstruction post-conflit réussie. C'est pourquoi la mission a recommandé que l'UA devrait aider à la mobilisation des ressources pour les deux pays par le biais de la fourniture de capitaux d'amorçage pour des programmes spéciaux. À cet effet, une annonce de contributions des États membres pourrait être convoquée au cours d'une session du Conseil exécutif de l'UA pour soutenir la reconstruction post-conflit et les efforts de développement. L'Union Africaine devrait également mener des politiques de plaidoyer pour la mobilisation des ressources avec la Sierra Leone du Libéria et les donateurs.
64. La capacité constitue un autre défi majeur qui limite la reconstruction et de développement du Libéria et de Sierra Leone. Les deux pays ont perdu une partie importante de leurs ressources humaines partie en exil. Les gouvernements encouragent le retour de ces citoyens dans les pays pour participer à l'effort de reconstruction. Ils ont également lancé un nombre important de programmes de renforcement des capacités dans les domaines de la formation professionnelle, l'éducation des adultes ainsi que l'enseignement primaire,

secondaire et supérieur, qui, une fois terminé, devraient combler certaines des lacunes en matière de ressources humaines.

65. La mission a recommandé que l'UA fournisse une assistance technique sous la forme du déploiement de l'expertise des États membres et de mobilisation des bénévoles du programme de l'UA en vue d'augmenter la capacité des gouvernements à faire face aux efforts de consolidation de l'économie.
66. La mission a également identifié la question de la sécurité (externe et interne) comme une préoccupation majeure au Libéria et en Sierra Leone ; les deux pays appartenant à l'Union du fleuve Mano, où les conflits et l'instabilité dans un pays ont le potentiel de s'étendre dans les pays voisins. Par conséquent, la mission a recommandé une approche sous-régionale pour la sécurité et la stabilité.
67. Enfin, l'équipe a recommandé que l'Union africaine devrait mettre en place des mécanismes appropriés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de la mission, en collaboration avec les gouvernements du Liberia et de la Sierra Leone, la CEDEAO, le MRU, la CEA et la BAD. Il est espéré que les actions de l'Union Africaine viendront en complément des mécanismes mis en place par les autres donateurs, déjà en activité pour la reconstruction post conflit dans les deux pays.

ii. Mission auprès de la, CEDEAO, en préparation du deuxième forum ouest africain des affaires

68. Une mission du Bureau conduite par son Directeur s'est rendue à Abuja les 14 et 15 août 2008, au siège de la CEDEAO sur requête du Commissaire en charge de la Macro économie. Cette mission qui s'inscrivait dans le cadre de l'accord de partenariat entre la CEA et la CEDEAO avait pour objectif d'assister la Commission de la CEDEAO dans la planification du deuxième forum d'affaires de l'Afrique de l'Ouest. Le Bureau, en tant que membre du comité de coordination, a profité de cette opportunité pour informer le comité de l'état d'avancement des préparatifs du forum d'affaire sur le riz.
69. Les autres membres du comité de coordination sont, la CEDEAO, le NEPAD Business group Cote d'Ivoire, le NEPAD Business group Bénin, le NEPAD Business Group Nigeria, le NEPAD Business Group West Africa, la confédération des Chambres du Commerce de la Cote d'Ivoire, les Chambres du Commerce du Burkina Faso et du Ghana et des représentants du Burkina Faso, et de la Cote d'Ivoire.
70. Le comité a, au cours de cette réunion, revu le rapport d'évaluation du plan d'action 2008-2009 présenté par la CEDEAO et a adopté un agenda provisoire ainsi qu'un budget pour le

forum. Le comité a mis l'accent sur l'importance de la mobilisation du secteur privé et du rôle que doivent jouer les NEPAD Business Group et les Chambres du Commerce dans la bonne préparation du Forum d'affaires.

71. Le comité s'est mis d'accord sur le lieu, la date de tenue et le thème du deuxième forum d'affaire de la CEDEAO. Les discussions et échanges d'opportunités se feront autour du thème: « Utiliser au mieux le potentiel agricole à travers les partenariat ».

iii. Mission circulaire dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de communication stratégique de la SACRR

72. La mission circulaire a été organisée du 7 au 23 octobre 2008 dans 5 pays de la sous-région : le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Nigeria et le Mali. Le choix de ces pays se justifie les opportunités en eaux, terres et marchés, qu'ils offrent.

73. Organisée en collaboration une chaîne de télévision régionale diffusée dans plusieurs pays africains, l'objectif de la mission circulaire était de renforcer le momentum créé jusqu'alors en élargissant la base de leadership et d'appropriation de la SACRR. Pour ce faire, le Bureau a organisé des conférences-débats et des forums publics avec les médias et le public. Ces conférences-débats et forums publics étaient des plateformes de discussion de la SACRR avec tous les acteurs : les représentants des partis politiques au pouvoir et dans l'opposition, les parlementaires, les universitaires et chercheurs, les organisations de la société civile, le secteur privé, etc. Dans chaque pays visité, l'équipe du BSR-AO a rencontré et a tenu des réunions fructueuses avec les autorités nationales. La mission a ainsi permis de tester la validité de la Stratégie. Les différents acteurs se sont accordés sur la cohérence, la validité technique, économique et politique de la Stratégie.

iv. Actions au niveau pays

74. Le Bureau a contribué à la mise en oeuvre des activités du Système des Nations Unies au Niger par la participation active de son personnel à la rédaction de l'accord cadre de coopération entre le SNU et le Niger et à la réalisation de la caravane des OMD.
75. La CEA-BSR/AO a activement contribué à la célébration au Niger de l'édition 2008 de la journée des Nations Unies autour du thème : «Unis autour des OMD, ensemble contre la pauvreté». La célébration a été placée sous le signe du soutien aux efforts vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le renforcement de l'appropriation nationale et le plaidoyer en faveur des OMD ; la sensibilisation de l'opinion nationale sur la nécessité d'accélérer leur mise en oeuvre. Le Système des Nations Unies au Niger a organisé une caravane dite des OMD à travers le pays pour accroître la

sensibilisation des populations et des décideurs sur les efforts à fournir pour atteindre les différents agendas du développement. Le clou des manifestations a constitué en une conférence débat portant sur l'OMD 8 sur le partenariat Mondial pour le développement, le 14 novembre 2008 à la Salle de réunions de la communauté urbaine de Niamey. La CEA a été désignée par le SNU comme principal conférencier. La conférence débat a vu les présentations de la Banque Mondiale, de l'Institut National de la Statistique du Niger et de la CEA.

76. Dans le cadre des activités préparatoires de l'ADF IV, le Bureau a organisé une conférence de presse le 12 novembre 2008 à Niamey. Cette conférence a permis d'informer les populations des états de l'Afrique de l'ouest, la presse, les différents partenaires techniques de la tenue de l'ADF ainsi que des thèmes qui y seront discutés en vue de partager l'information et susciter des débats d'idées. Les défis que posent la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans les états membres ainsi que ceux liés à l'accélération de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont fait objet de débat avec le public et la presse. La conférence a également permis de recueillir les préoccupations et recommandations des participants sur les actions à entreprendre pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation et lutter contre la violence contre les femmes. Cette conférence de presse était présidée par la ministre de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant du Niger. Elle a été animée par un panel d'experts et de personnalités. De nombreux organes de presses nationaux et étrangers y ont participé.

3 COLLABORATION AVEC LES AUTRES DIVISIONS DU SIEGE

3.1 Mission ARIA

77. Le Bureau collabore avec la Division du NEPAD et de l'Intégration régionale du Siège dans l'élaboration de la quatrième édition du rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique dont le thème est: La promotion du commerce intra- Africain. C'est dans ce cadre, que du 03 au 05 décembre 2008, le Bureau a été représenté dans une équipe qui s'est rendue a Ouagadougou au Burkina Faso pour collecter des données statistiques, de la documentation et organiser des entretiens avec les responsables de la Commission de l'UEMOA sur des sujets variés en relation avec le commerce intra-UEMOA et la facilitation des transits des pays côtiers vers les pays enclavés.

3.2 Forum pour le développement de l'Afrique

78. La Commission Economique des Nations Unies (CEA) a organisé du 19 au 21 Novembre 2008 à Addis Ababa, le sixième forum pour le développement de l'Afrique (ADF), intitulé «Assurer l'Egalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes». Le Bureau a contribué à l'organisation de cet important événement en mobilisant les acteurs ouest africain pour une participation de haut niveau et en contribuant à la réalisation des documents du forum.

79. Le Forum pour le développement de l'Afrique (FDA) est une initiative de la Commission économique des Nations unies visant à établir un agenda africain pour le développement, en partenariat avec l'Union africaine et la BAD. C'est donc un cadre d'échange sur les principaux défis de développement qui vise à initier le dialogue, à rechercher le consensus et à mobiliser les partenariats en faveur des objectifs définis par les différentes parties prenantes. Les cinq précédents forums ont permis de lancer de nouvelles initiatives et activités ainsi que des schémas directeurs d'envergure qui ont eu un impact à divers niveaux.

80. Le Sixième Forum a été consacré à « l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes». Ce sixième forum avait pour objectifs fondamentaux l'examen, des progrès accomplis pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, ainsi que la formulation de mesures concrètes susceptibles d'accélérer le processus. Pour ce faire, il a réuni les acteurs de développement du continent pour discuter des défis liés à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes, afin d'examiner les progrès accomplis dans les domaines, de

partager des expériences et les bonnes pratiques, de recenser les contraintes et difficultés rencontrées, définir les mesures prioritaires et les mécanismes nécessaires pour accélérer les progrès en vue d'assurer l'Égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes.

81. De nombreux domaines thématiques ont été couverts par le forum. Ces domaines sont entre autres: la violence à l'égard des femmes; le VIH et sida; les droits en matière de santé et de procréation; l'Éducation, la formation et la formation professionnelle; les migrations; la gouvernance, les conflits, et la sécurité; l'emploi, les marchés et le commerce; la sécurité alimentaire; les droits fonciers et de propriété; le financement en faveur de l'égalité des sexes etc.
82. A l'issue de la conférence, les participants ont convenu : a) d'un plan d'action contenant des recommandations précises adressées aux États membres et aux partenaires de développement pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les Filles et accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. b) d'une déclaration consensuelle sur les femmes africaines qui en appelle à la responsabilité universelle pour protéger et respecter les femmes et les filles et à l'adoption d'un plan d'action global et urgent à l'échelle africaine pour éliminer la violence contre les femmes et les filles, et à des initiatives mondiales, africaines et nationales pour assurer le financement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes ; d'une proposition d'institution d'une décennie africaine de l'égalité des sexes pour assurer l'application de ces recommandations.

3.3 Projet SMART

83. Le Bureau collabore à la réalisation du projet de modernisation durable de l'agriculture et de transformation rurale, (projet SMART) avec la Division chargée de la Sécurité Alimentaire et du Développement Durable (FSSD) du siège. La première phase de ce projet a démarré au cours de l'année 2008 et a consisté à la réalisation d'une étude sur le potentiel et l'état de préparation de l'Afrique pour la révolution agricole. Trois sous régions du continent : l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Sud et le Centre ont été ciblées pour ces études. Le Bureau est le point focal pour la conduite du projet dans la sous région ouest africaine.
84. L'objectif général de cette première phase est de mettre en évidence les perspectives d'une modernisation durable de l'agriculture et d'une transformation rurale, ou d'une révolution verte, dans les pays africains, et d'accroître ainsi les connaissances de ces pays pour leur

permettre de prendre des décisions pertinentes au sujet des politiques, des stratégies et des programmes dans le domaine de la transformation agricole.

85. Un consultant a été recruté pour réaliser l'étude en Afrique de l'Ouest. Un rapport préliminaire a déjà été déposé et a servi d'input avec les rapports des autres sous région à l'animation d'une réunion de groupe d'expert en décembre 2008 à Addis Abeba. Les études de cas sont actuellement en préparation après deux missions de collecte de données au Nigeria et au Sénégal. La mission du Nigeria s'est focalisée sur les déterminants du succès et les contraintes qui ont entravé la filière manioc. Au Sénégal, les filières riz et tomates ont fait objet d'études. Sur chacune de ces filières une vidéo est en cours de préparation et servira de matériel pour montrer l'illustration des bonnes et mauvaises pratiques qui peuvent inspirer les prochains projets de développement.

3.4 Mise en œuvre de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)

86. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) dans les états de la sous-région, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'ouest en collaboration avec le Centre Africain Pour le Genre et le Développement Social du siège de la CEA ont procédé au lancement de l'IDISA au Mali, lors d'une mission effectuée à Bamako du 28 au 29 juillet 2008.

87. Au cours de cette mission de lancement, la CEA a collaboré avec le ministère de la femme et de l'intégration de la femme au développement du Mali pour l'organisation d'un séminaire de lancement de l'IDISA. Au cours de ce séminaire de lancement présidé par la ministre de la femme et de l'intégration de la femme au développement du Mali, le Conseil Consultatif National de l'IDISA a été lancé. Le lancement de ce conseil est un préalable à la mise en œuvre de l'IDISA, car ce Conseil Consultatif est chargé de : (i) conseiller l'équipe de recherche sur les sources de données disponibles et faciliter l'accès de l'équipe de recherche aux données requises et aux documents disponibles (études, recherche, rapports, etc.) ; (ii) d'examiner et approuver les données collectées ; (iii) de fournir une évaluation des progrès réalisés en matière de mise en œuvre effective des conventions et autres engagements en matière d'égalité de genre et de promotion des femmes ; (iv) de contribuer à l'attribution des notes du Tableau de bord de la promotion des femmes en Afrique ; (v) examiner et adopter le rapport national préparé par l'institution de recherche avant qu'il ne soit transmis à la CEA.

88. Dans le cadre de ce processus de lancement, la CEA a procédé à la présentation: (i) de l'historique du processus d'élaboration de l'IDISA ; (ii) des composantes de l'IDISA : l'indice de Condition et la Femme et le tableau de bord de la promotion de la femme ; (iii) des termes de référence du Conseil Consultatif National et de ceux de l'équipe de recherche;
89. A l'issue de ces présentations et des discussions et questions de clarifications y afférant, la CEA et le conseil consultatif national du Mali ont convenu de procéder dans les plus brefs délais à la collecte des données de l'IDISA et à la notation des performances nationales.

3.5 Atelier Africain sur les Accords de Partenariat Economique

90. Le Bureau a participé à l'Atelier Africain sur les Accords de Partenariat Economique organisé par la CEA à l'intention des Communautés Economiques Régionales, au Centre des Conférences des Nations Unies à Addis Abéba, Ethiopie, du 8 au 10 Octobre 2008. L'objectif principal de cette rencontre était de faire le point des les résultats des négociations des APE dans les différentes sous régions, et de ses implications sur le processus d'intégration sous-régionale et continentale. L'atelier a également discuté et amendé le projet de plateforme développé par la CEA pour des APEs compatibles avec les objectifs du développement en Afrique.
91. La CEDEAO et l'UEMOA ont participé à l'atelier au titre de l'Afrique de l'Ouest. Les travaux se sont déroulés en séances plénières suivies de discussions de groupes par sous région. Les travaux ont porté en l'occurrence sur l'état des négociations APE, et sur le projet de plateforme des APEs préparé par la CEA. Le Bureau a servi de personne-ressource et de rapporteur du Groupe Afrique de l'Ouest.
92. La configuration des négociations dans cette sous région comprend les quinze Etats membres de la CEDEAO et la Mauritanie. Ces négociations sont menées conjointement par les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il a été noté que bien que des progrès ont été réalisés dans le cadre des négociations de l'APE depuis l'adoption de la feuille de route à Accra (Ghana) le 4 août 2004, l'Afrique de l'Ouest n'a pas pu conclure un APE avec l'Union Européenne à la date butoir du 31 décembre 2007 initialement prévue. Les principaux développements qui ont eu lieu depuis lors concernent particulièrement les accords intérimaires paraphés par le Ghana et la Côte d'Ivoire décembre 2007; et les efforts conjointement déployés par les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA pour

accompagner et encadrer les accords intérimaires paraphés par les deux pays en vue d'aller vers un accord global complet pour la région.

93. Le Groupe Afrique de l'Ouest a également fait part des travaux en cours portant sur : le tarif extérieur commun de la CEDEAO avec une étude sur la cinquième bande; il a été rappelé la volonté de la région de parachever rapidement les travaux sur le TEC CEDEAO ; la détermination de la liste régionale d'exclusion des produits sensibles et la prise en compte de la dimension du développement de l'APE.
94. A cet effet, il a été rappelé la volonté de la région d'aller rapidement vers la conclusion d'un accord global qui se substituerait aux accords intérimaires. Des travaux ont été menés pour l'élaboration d'un programme APE pour le développement et l'évaluation financière dudit programme. Le Groupe Afrique de l'Ouest s'est ensuite attardé sur les avancées réalisées dans les négociations avec la partie européenne tant entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne qu'entre l'UE et le Ghana et, l'UE et la Côte d'Ivoire. Les avancées portent la flexibilité pour la mise en place du TEC/CEDEAO jusqu'en décembre 2011 ; le report de la date de démarrage de l'ouverture des marchés ivoirien et ghanéen au 1^{er} juillet 2009, au lieu du 1^{er} janvier 2009 comme initialement convenu ; l'accord de principe pour un traitement approprié de la dimension développement dans le texte de l'Accord global ; la négociation d'un système de règles d'origine unique pour l'ensemble de la région et qui s'appliquerait également aux accords intérimaires de la Côte d'Ivoire et du Ghana ; l'accord de principe pour l'inclusion dans le texte de l'Accord d'une clause de rendez-vous pour les négociations sectorielles, en ce qui concerne le commerce des services.
95. Il a été relevé que des points de divergences demeurent encore avec l'UE sur: la nécessité de trouver un compromis sur la soustraction du PCS/UEMOA et du PC/CEDEAO du processus de réduction tarifaire, et qui permette le maintien de cette source de financement, qui soit non discriminatoire et compatible avec les principes de l'OMC ; la possibilité pour la région AO de réviser le calendrier de libéralisation convenu, dans le cadre des mesures d'appui au développement de ses politiques sectorielles (agricole et industrielle notamment) ; la demande de l'UE relative à la suppression des droits de douane et taxes à l'exportation applicables en AO ; la mise en place en AO du régime de la libre pratique pour favoriser la circulation des marchandises ; la clause NPF qui oblige la région AO à octroyer automatiquement à la CE les avantages futurs qu'elle serait emmenée à accorder à des pays tiers, y compris certains pays en développement considérés comme partenaires commerciaux majeurs ; la nécessité d'inclure une disposition sur l'élimination des subventions à l'exportation et la réduction rapide et substantielle des soutiens internes susceptibles de créer des distorsions au commerce de la région AO.

96. Le Groupe a souligné que l'enjeu majeur du processus de négociation réside dans la traduction concrète dans l'Accord, de la préoccupation conjointe de faire de l'APE un accord qui favorise le développement durable de la région AO. Les autres enjeux portent sur la nécessité, pour la région, d'accélérer les travaux en cours qui visent, entre autres à la mise en place du schéma définitif du TEC/CEDEAO, à l'élaboration de son offre d'accès au marché, à la définition de son agenda relatif au « programme de l'APE pour le développement » et à la rédaction de sa proposition pour le texte de l'APE global régional.
97. Le Groupe Afrique de l'Ouest a émis des avis sur le projet de plateforme des APE développé par la CEA dans ses différentes composantes. Sur l'intégration régionale, les participants ont exprimé leur accord avec les dispositions du modèle qui préconisent la prééminence de l'intégration régionale dans le préambule de l'APE conformément à la vision des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO. Sur les questions de développement, ils estiment qu'ils doivent être au centre des APE comme le propose le modèle de la CEA. Il a été rappelé que la sous région ouest africaine envisage de définir le programme de développement dans le cadre de l'APE, de procéder à son évaluation financière et d'inclure son financement comme partie intégrante du processus APE. Ils ont proposé une référence explicite à la stratégie de réduction de la pauvreté et la prise en compte des questions émergentes telles que l'environnement et les changements climatiques. En ce qui concerne l'accès aux marchés, les délégués sont d'accord avec la proposition de la suppression de la clause NPF comme recommandé dans le modèle proposé par la CEA.
98. Il faut retenir que les participants à l'atelier ont apprécié l'avantage comparatif de la sous région ouest africaine par rapport au nombre et à la qualité des protocoles élaborées pour la mise en œuvre de l'intégration. Mais ils ont indiqué que les Etats africains devront redoubler d'efforts dans l'application de ces protocoles s'ils doivent espérer conclure un APE crédible. Estimant que trop d'espoir était porté sur la contribution financière de l'Union Européenne à la dimension développement des APE, ils ont invité les Etats à recentrer leurs efforts sur les capacités de production et de diversification propres à leurs économies qui ont constitué des obstacles majeurs à leur accès aux préférences commerciales dans le passé.

3.6 Deuxième forum d'affaires de l'Afrique de l'Ouest : « Utiliser au mieux le potentiel agricole à travers le partenariat régional »

99. Le deuxième Forum des Affaires de la l'Afrique de l'Ouest s'est tenu du 12 au 14 février 2009 à Ouagadougou, au Burkina Faso autour du thème « Utiliser au mieux le potentiel agricole à travers le partenariat régional ». Elle a été organisée par la Commission de la CEDEAO, en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-BSR/AO) et la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF), et avec la collaboration de l'Union Européenne. Il a connu la participation de plus de trois cents personnes, constitués de chefs d'entreprises, de représentants de chambres consulaires, d'organisations patronales, de la société civile, des groupes d'appui au secteur privé, des organisations professionnelles des filières agricoles, des pays membres de la CEDEAO, des organisations internationales et des partenaires au développement intervenant dans la promotion du secteur privé en Afrique de l'Ouest.

100. L'objectif de ce second Forum était de poursuivre les efforts consentis pour mobiliser le secteur privé et l'amener à contribuer à la compétitivité régionale, à la sécurité alimentaire et au développement global au moyen des partenariats commerciaux et de l'intégration. Ainsi, ont été examinées la mise en œuvre du Plan d'action adopté lors du 1^{er} Forum des Affaires de la CEDEAO, tenu à Accra du 29 au 31 octobre 2007 et adoptées des stratégies et plans d'action pratiques et quantifiables pour faire participer plus activement le secteur privé à la mise en œuvre des projets et programmes d'intégration, en particulier ceux relatifs à la promotion du secteur agro-industriel et à la sécurité alimentaire dans la région.

101. Le forum a permis d'adopter des modalités pour renforcer les associations de réseaux régionaux telles que la Fédération des Chambres de Commerce de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération des associations des industriels de l'Afrique de l'Ouest, l'Association des Femmes d'Affaires de la CEDEAO, la Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO), le Groupe d'Affaires NEPAD pour l'Afrique de l'Ouest, l'Union des transporteurs de l'Afrique de l'Ouest (WARTU) et l'Association des producteurs de riz de l'Afrique de l'Ouest.

102. Il a abouti à de nombreuses recommandations pour une utilisation au mieux du potentiel agricole de la sous région : (i) La mise en place d'infrastructures adéquates (route, fleuve, mer, rail, air, énergie) aux niveaux national et sous régional pour le développement de l'agro-business en tant qu'outils de diversification de nos économies pour la création et la rétention de richesse; (ii) le renforcement du partenariat public privé en vue de développer des activités de recherches-actions pour répondre au besoin réel des acteurs des filières

agricoles (production végétale, élevage, pêche et aquaculture, ressources naturelles) et vulgariser les acquis actuels des résultats de recherche avec un accent particulier sur la production de semences améliorées en tant qu'outil clé de toute filière de production agricole ; (iii) Le renforcement du partenariat sud/sud de sorte à capitaliser sur les bonnes pratiques de certains pays émergents et celles du Centre SONGHAI (Porto Novo, Bénin), en vue d'en faire un centre régional d'excellence pour l'apprentissage et la formation en entrepreneuriat agricole, (iv) la réalisation et la diffusion d'études de rentabilité financière et économique des diverses filières; (v) Une meilleure protection du secteur agro-industriel par des mécanismes appropriés (tarif extérieur commun, cinquième bande, négociation APE, etc); (vi) La mise en œuvre de la Stratégie africaine de création et de rétention de richesse (SACRR) par la création de co-entreprises dans les différentes filières agricoles pour encourager l'émergence d'investisseurs africains. (vii) La mise en place de fonds spéciaux agricoles dans les pays pour financer et/ou subventionner les filières agricoles ; (viii) L'appui de la CEDEAO et de la CEA au groupe de travail pluridisciplinaire pour la réalisation de la feuille de route de l'initiative de Ségou portant création de la première co-entreprise dans le secteur riz ; (ix) L'organisation de forum sur un produit stratégique avant la tenue de chaque Forum des affaires de la CEDEAO. La prochaine édition du forum sera consacrée à la sécurité énergétique en Afrique de l'Ouest.

4 CONCLUSION

103. Au cours de la période qui s'achève, le Bureau a poursuivi la mise en œuvre des accords de coopération avec la CEDEAO et des programmes conjoints avec les OIG de la sous région ouest africaine. La mise en synergie des interventions des OIG, commencée en 2007, a été poursuivie. Suite à la facilitation du Bureau, les OIG ont attiré l'attention de leurs instances dirigeantes sur la nécessité de trouver des mécanismes durables de financement de leurs activités. Le Bureau poursuit son assistance aux OIG dans le cadre de la recherche d'un mécanisme approprié.

104. La vulgarisation de la Stratégie Africaine de Création et de rétention de la richesse a été réalisée dans plus du tiers des pays de la sous région. Cette vulgarisation à travers des conférences publiques et la participation du Bureau à de nombreuses activités médiatiques ont augmenté la visibilité de la CEA au niveau sous régional. La mise en œuvre de la stratégie de création et de rétention de la richesse et son application à la filière riz s'est également concrétisée.

105. De grandes avancées ont été faites dans la mise en œuvre du programme de coopération pluriannuel avec la CEDEAO. L'évaluation de ce programme de coopération est prévue pour le courant de cette année 2009. Elle permettra de tirer les leçons en vue de prochains accords aussi bien avec la CEDEAO qu'avec d'autres partenaires du Bureau.

106. Au cours des prochains mois, d'autres importantes questions feront objet d'analyses et d'échanges avec les partenaires et les Etats Membres. Il s'agit en particulier des questions relatives à l'emploi des jeunes, les réponses structurelles à la crise alimentaire, le changement climatique, la sécurité énergétique, le développement du commerce intra régional, etc.... Le Bureau reste également ouvert aux requêtes des Etats membres et des OIG.